



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 14 juin 2022**

Procès-verbal de la sixième assemblée tenue le mardi, 14 juin 2022 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES:

M ^{me} Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée (2023)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Julien Roy	Administrateur (2024)
M. Stéphane Lessard	Administrateur (2023)
M ^{me} Annie Bilodeau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCES :

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2024)
-------------------------------	-------------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-06-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
22-06-02	Adoption et suivis des procès-verbaux du 10 mai 2022	19 h 05
22-06-03	Informations de la conseillère municipale	19 h 10
22-06-04	Questions et commentaires du public	19 h 25
22-06-05	Activités et suivis	19 h 40
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité et environnement ▪ Urbanisme et aménagement ▪ Histoire, patrimoine, culture ▪ Communautaire, parcs et loisirs 	
22-06-06	Fonctionnement	20 h 45
22-06-07	Divers	21 h 05
22-06-08	Levée de l'assemblée	21 h 10

Procès-verbal

22-06-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence de M^{me} Garant, M^{me} Nicole Lefebvre préside l'assemblée et ouvre la réunion à 19 h.

Différents points sont ajoutés à Activités et suivis.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-06-02 Adoption et suivi du procès-verbal du 10 mai 2022

RÉSOLUTION 22-CA-30

Concernant l'adoption du procès-verbal du 10 mai 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2022.

▪ Affaires découlant du procès-verbal

Côte à Gignac – M^{me} Mercier-Larouche a contacté une citoyenne à ce sujet.

Balade des élus en vélo L'événement du dimanche 15 mai a été un succès. Plusieurs participants ont demandé de renouveler l'événement l'année prochaine.

Stratégie de communication – M^{me} Mercier-Larouche mentionne que les acquisitions dans le cadre du projet de tramway sont reliées aux emprises et aux servitudes nécessaires pour le tramway. Un processus d'acquisition de gré à gré est toujours privilégié. Les propriétaires sont accompagnés dans la démarche et peuvent faire appel à des évaluateurs agréés. 10% des acquisitions sont totales et concernent principalement des bâtisses commerciales. 90% sont des acquisitions partielles pour lesquelles la Ville offre un accompagnement personnalisé et réfère à des architectes pour réaménager ou relocaliser un escalier ou un stationnement. La Ville s'assure de la

conformité des plans de réaménagement proposés et tient compte de ceux-ci lors de la négociation.

Le besoin en acquisition a été confirmé auprès de 102 propriétaires riverains sur le boulevard René Lévesque entre la rue Myrand et la rue Turnbull. 118 propriétaires ont été avisés en avril que leurs propriétés ne feraient pas l'objet d'acquisitions.

Pour les propriétés restantes, le besoin d'acquisition est toujours en évaluation et un contact sera réalisé d'ici la fin de l'année pour infirmer ou confirmer le besoin.

De manière générale, l'emprise publique du boulevard René-Lévesque est jugée suffisante pour accueillir les infrastructures prévues, mais nécessite, tout de même des surlargeurs pour l'intégration des refuges, des stations et de la trémie et des servitudes peuvent être requises pour les réseaux techniques urbains.

Une personne qui se sent lésée dans la démarche ou qui se questionne quant à ses droits ou recours peut contacter le [Bureau de l'ombudsman](#).

M^{me} Chapleau a reçu une lettre en août 2020 disant qu'elle était expropriée partiellement. Elle n'a pu obtenir d'information durant ces deux ans (2020-2021). Tout récemment, le Service d'évaluation de la Ville lui a fourni des informations. Dans la même semaine, l'information reçue a été jugée erronée par le Bureau de projet. Tout compte fait, elle trouve l'accompagnement très déficitaire.

M^{me} Mercier-Larouche précise que l'accompagnement personnalisé auquel elle faisait référence concerne le réaménagement de la propriété en cas d'acquisition partielle. Elle constate néanmoins que M^{me} Chapleau n'a pas reçu toutes les informations dont elle aurait eu besoin. Elle rassure les personnes concernées qu'elles seront contactées d'ici la fin de l'année et que la Ville préconise des ententes de gré à gré pour les acquisitions partielles.

M. Roy souhaiterait recevoir la présentation sur le processus d'acquisition.

Maison Bignell – M^{me} Shee et M. Beaudouin ont assisté à la séance en cour municipale relative à la maison Bignell. La séance a duré 3 heures. Le verdict final sera rendu le 6 juillet. Le contentieux de la Ville a réalisé un travail remarquable dans ce dossier. Il semble que l'intérêt de la Ville s'est considérablement accru dans ce dossier. M^{me} Mercier-Larouche mentionne que la question patrimoniale a été remise au rang des priorités de la Ville.

M^{me} Gennatas s'inquiète que la Ville ait à payer pour la dégradation du bâtiment pendant le processus judiciaire. M^{me} Mercier-Larouche ne veut pas s'avancer sur ce sujet avant le verdict, mais elle signale que des changements sont en cours dans la réglementation pour faire en sorte que les propriétaires soient tenus d'entretenir et de chauffer leurs bâtiments patrimoniaux pour éviter leur détérioration.

Règlement de démolition – M^{me} Drury rappelle qu'à la suite de l'adoption de la loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel*, les villes ont jusqu'au 1^{er} avril 2023 pour se doter d'un règlement de démolition. D'ici là, elles ont la

possibilité d'adopter une résolution de contrôle intérimaire pour éviter les démolitions abusives. M^{me} Mercier-Larouche s'informe auprès de l'équipe du patrimoine à la Ville afin de connaître la pertinence d'appliquer de telle mesure.

22-06-03 Informations de la conseillère municipale

Balade des élus – M^{me} Mercier-Larouche souligne tout le travail réalisé par les trois conseils de quartier de Sillery, Saint-Louis et du Plateau dans l'organisation de la balade à vélo des élus qui s'est tenue le 15 mai dernier. L'événement a été un franc succès malgré la température maussade et les enfants se sont réjouis des cadeaux qui ont été offerts par des commerçants. On devrait prendre l'habitude de refaire cette activité chaque année.

Avenue du Chanoine-Morel – M^{me} Mercier-Larouche refait l'historique du projet amorcé en 2015. Le projet initial de rue conviviale comportait aussi un enjeu de désuétude de conduites souterraines. De nombreuses démarches ont déjà été réalisées avec les citoyens. La Ville se propose donc de revenir en septembre ou octobre prochain afin de consulter la population sur une nouvelle version de projet dans une démarche de cocréation avec les équipes de planification de l'aménagement et de mobilité active.

Le nouveau projet ne fera pas partie de l'enveloppe budgétaire des rues conviviales. Le budget qui sera moindre que le projet initial sera inscrit au prochain plan quinquennal (PIQ) de sorte que le projet pourrait se réaliser à court ou à moyen terme. M^{me} Mercier-Larouche précise que même si le projet n'est pas connu dans ses détails à l'automne, il ne sera pas trop tard pour l'intégrer au prochain budget.

M. Roy rappelle qu'il n'a toujours pas eu de réponse pour la requête au 311 qu'il a placé le 7 mai dernier concernant la chaussée endommagée de l'avenue Chanoine-Morel, entre la rue Sheppard et la rue Saint-Louis. Il se réjouit qu'on remette de l'avant un projet pour améliorer l'avenue. Il aimerait savoir s'il est possible de travailler en amont pour être prêt pour l'atelier de cocréation.

M^{me} Mercier-Larouche précise que la nouvelle vision ne focalise plus sur une rue conviviale, mais qu'elle donnera quand même une grande place au verdissement et aux vélos en répondant aux attentes de la population. Le processus de cocréation qui sera mis de l'avant se compare à ceux des projets des rues Saint-Gabriel et Lockwell dans le quartier de Saint-Jean-Baptiste.

En terminant, M. Beaudoin signale le manque de clarté des communications de la Ville dans le cadre du projet initial. Il rappelle que jusqu'à tout récemment, le projet de l'avenue du Chanoine-Morel conviviale était encore affiché sur le site de la Ville de Québec alors que le projet avait été abandonné.

Comité de suivi PPU et comité d'identification visuelle –

COMITÉ DE SUIVI DU PPU DE SILLERY

M^{me} Mercier-Larouche rappelle que le comité de suivi a été créé à la base pour faire le suivi de la mise en œuvre du [PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs](#) et de s'assurer que les projets se réalisent comme le sentier des *Grands-Domains-de-Sillery* et l'aménagement du parc Saint-Michel pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs de ces projets ayant été complétés, la Ville a jugé que le comité

de suivi avait rempli sa mission et n'était plus nécessaire. C'est maintenant la *Table des partenaires* qui réunit de grands acteurs du patrimoine, des sociétés d'histoire, des architectes et des urbanistes qui auront le mandat de se faire la gardienne du patrimoine.

COMITÉ D'IDENTIFICATION VISUELLE

Dans le même ordre d'idées, le comité d'identification visuelle sera dissous. L'identification visuelle des quatre sites patrimoniaux est maintenant une priorité et le mandat a été confié à la Table des partenaires. On ne veut pas morceler la façon d'identifier des sites patrimoniaux de la Ville, mais plutôt conserver une cohérence visuelle. La Table va se pencher sur cette identification en s'inspirant de la démarche déjà réalisée pour l'identification du site patrimonial de Sillery.

M^{me} Shee fait remarquer que les sites patrimoniaux de la Ville de Québec sont très différents les uns des autres et qu'ils ont chacun leurs particularités. Dans le cas de Sillery, elle se demande qui va protéger les grandes prairies qui caractérisent le site si ce n'est un *comité de suivi*. Plusieurs des projets n'ont pas encore été réalisés comme le parc ou l'écran d'arbres devant les copropriétés *Sous-les-Bois*, etc. Qui va surveiller ce qui se passe sur le site patrimonial de Sillery ou sera-t-il laissé en pâture aux grands promoteurs ? Elle n'est pas prête à abandonner le comité de suivi. Il faut avoir une vue d'ensemble pour comprendre ce qui se passera d'ici 5 à 10 ans. Elle est plutôt en faveur d'un comité de suivis, mais qui se réunit et travaille avec les citoyens pour la sauvegarde du site patrimonial.

M^{me} Mercier-Larouche fait remarquer que le comité de suivi PPU n'avait pas préséance sur les citoyens pour toute information ou modification au zonage. Il était là pour faire des suggestions et même s'il disparaît, le canal de communication demeure. À titre de conseillère du district, elle est présente et porteuse des préoccupations citoyennes et d'informations. Des citoyens pourraient également se charger d'exprimer leurs préoccupations.

Chemin Saint-Louis - M^{me} Drury fait remarquer que la question de la circulation sur le chemin Saint-Louis et l'impact de la construction des copropriétés sur la circulation dans le quartier faisaient partie du PPU, mais les estimations étaient basées sur une étude datant de la première décennie des années 2000. Les solutions proposées dans le PPU, comme la synchronisation des feux de circulation ou l'élargissement de la côte de Sillery à l'intersection du chemin Saint-Louis, sont insuffisantes ou impossibles. Les problématiques se sont accentuées depuis. Il faudrait une mise à jour des données et une étude solide pour comprendre les impacts sur le chemin Saint-Louis. C'est essentiel dans un suivi du PPU.

M^{me} Mercier-Larouche reconnaît le fait, mais elle doute que cela doive passer par un comité de suivi PPU. Elle vérifie avec le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) qui travaille sur le dossier à savoir si une rencontre de travail sur le sujet ne pourrait pas être planifiée à l'automne prochain. Une résolution sera prise à cet effet sous la RUBRIQUE [MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT](#).

Espaces canins de proximité - M. Roy demande s'il y a des consultations publiques prévues pour les espaces canins de proximité ? M^{me} Mercier-Larouche

indique qu'il y a une volonté ferme de la Ville de développer davantage de parcs canins sur le territoire de la Ville. Les quatre parcs canins actuels sont nettement insuffisants. Mais le milieu d'insertion est un enjeu prioritaire qui doit être évalué en collaboration avec la population. L'équipe de gestion animale a un mandat clair pour la suite des choses. Le projet pilote du parc Saint-Yves a été abandonné avant son terme. On va toutefois analyser les données recueillies avant de réaliser un nouveau parc canin. On ne veut pas reproduire l'échec du parc Saint-Yves.

Du côté de la Ville, il n'y a pas de consultation publique prévue avant l'automne. La Ville regarde des terrains autres que les propriétés de la Ville. Il faut voir l'ensemble pour déterminer quels terrains répondraient aux besoins et ensuite consulter les citoyens.

M. Roy est plutôt d'avis que les citoyens devraient être consultés en amont sur les critères de base avant qu'on leur présente les sites retenus.

M^{me} Mercier-Larouche précise que la Ville a déjà récolté des données et tenu des groupes de discussion pour identifier des critères de base. Ce sont ces critères qui vont présider aux choix des sites. Ces critères pourront être bonifiés ou revus lors des consultations.

M^{me} Bilodeau s'informe de la date de fermeture du parc canin. De mémoire, M^{me} Mercier-Larouche croit que c'est le 19 juin. Elle validera sous peu.

22-06-04 **Questions et commentaires du public**

▪ **SDC Maguire**

M^{me} Gennatas fait le point sur les deux projets dont elle a discuté avec M. Salvail, directeur général de la Société de développement commercial (SDC) de Maguire, à la suite de la rencontre préparatoire du conseil de quartier de la semaine dernière.

Résumé en annexe, page 19.

Projet Escalier – L'idée est d'intéresser les usagers de la piscine et de la promenade Samuel-De Champlain à la mobilité active et au site patrimonial de Sillery en les faisant transiter par un escalier qui relierait le parc des Voiliers en haut de la falaise à la future base nautique en passant au-dessus du boulevard Champlain.

Les membres du conseil discutent des différents aspects du projet. M. Salvail mentionne que la volonté des marchands de faire grimper les promeneurs sur la côte de Sillery ne date pas d'hier et les nouvelles installations nautiques sur la promenade vont attirer encore plus de gens.

Les escaliers projetés du Bois-de-Coulonge et de Cataraqui de la CCNQ seront à plus d'un kilomètre au nord et à l'ouest du parc des Voiliers. La remontée mécanique qui existait entre le pied de la côte Saint-Michel et l'église a disparu depuis longtemps.

Plus récemment, la remontée mécanique qui avait été proposée se trouvait à la base de la falaise à côté de l'ancien garage municipal et rejoignait le haut de la

falaise. Par ailleurs, un escalier plus ancien était situé en dessous du nouvel observatoire de la CCNQ reliant le haut de la côte à sa base.



L'image ci-jointe montre la falaise de Sillery et le bassin projeté dans la [phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain](#). Un nouvel aménagement dans la falaise serait intéressant pour relier ces nouveaux aménagements de la promenade au plateau de Sillery.

Avant d'aller plus loin, M^{me} Mercier-Larouche considère que le projet est majeur, de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Il y aurait avantage à signaler le besoin à la Ville ou à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) qui est responsable de la promenade et de la falaise.

À court terme toutefois, d'autres solutions pourraient possiblement être envisagés pour relier la promenade au quartier de Sillery. Mme Mercier-Larouche s'informe.

Projet Pancarte QR – L'idée de ce projet est d'intéresser les gens à transiter par l'avenue Maguire pendant le temps des 109 jours des Mosaïcultures.

À cet égard, la SDC a déjà comme projet de faire imprimer une carte des attraits de l'avenue Maguire au verso du dépliant des Mosaïcultures.

En complément, le conseil de quartier pourrait installer un panneau à l'entrée des Mosaïcultures avec un code QR pointant vers un site décrivant les attraits de l'avenue.

M. Salvail, dg de la SDC M, suggère que le contenu du panneau et du code QR soit travaillé conjointement par le conseil de quartier et la SDC.

Le projet pourrait se faire dans le cadre d'un projet d'initiative du conseil de quartier, mais M^{me} Bucica signale qu'il est trop tard pour demander la subvention d'initiative cet été. Elle suggère que le conseil engage un certain montant à même le budget de fonctionnement quitte à demander un supplément à la Ville pour boucler la fin de l'année. On convient d'un engagement financier de 500 \$ pour des panneaux en coroplaste ou autre matériel approprié (voir la résolution [22-CA-32](#)).

▪ **Mosaïcultures**

- **Stationnement** – M. Lessard demande ce qu'il en est des modalités de stationnement. M^{me} Mercier-Larouche répond que le statu quo est maintenu après analyse. Une communication doit parvenir aux résidents concernés dans leur boîte aux lettres. La distribution a commencé cette semaine. Les vignettes seront disponibles à partir du 15 juin auprès du Bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Un partenariat avec l'Industrielle Alliance (IA) rendra disponibles 500 cases de stationnement dans le secteur en plus des navettes qui transiteront depuis

l'Université Laval pour amener les visiteurs. Dans le périmètre, un côté de la rue demeure disponible pour le stationnement sur les avenues des Grands-Pins, Joseph-Rousseau et Preston. Ailleurs, la réglementation continuera de s'appliquer.

M^{me} Lefebvre s'inquiète du stationnement pour les tennis et la piscine du parc Saint-Charles-Garnier d'autant plus qu'il y avait déjà des problèmes avant les Mosaïcultures à cause des camps d'été et du fait que la Fabrique de l'église Saint-Charles-Garnier ne permettait pas le stationnement. M^{me} Mercier-Larouche l'invite à la contacter s'il y a problème.

Legs à la collectivité – M. Lessard demande si le quartier souhaite conserver un élément des Mosaïcultures advenant un legs à la collectivité. Il souhaiterait pour sa part conserver l'emprise de la résidence du lieutenant-gouverneur. M^{me} Mercier-Larouche estime que le legs est très plausible, mais qu'il s'agirait vraisemblablement d'un autre tableau. M^{me} Gennatas a retenu d'une précédente présentation que ce n'était pas une bonne idée à cause de la rouille des structures métalliques et de l'entretien que nécessite l'aménagement horticole. Les installations des Mosaïcultures ont un caractère temporaire.

Entrée sud-ouest – M. Beaudoin se demande s'il serait possible de conserver l'entrée sud-ouest du parc du Bois-de-Coulonge par l'avenue James-Lemoyne. M^{me} Bucica rappelle que lors de la [séance d'information du 3 mai](#), les riverains ne le souhaitaient pas. Le chemin appartient, semble-t-il, à la Commission de la capitale nationale du Québec. M. Beaudoin se chargera de contacter la Commission à ce sujet.

Autres questions et commentaires

À Vélo – M^{me} Gennatas signale qu'elle a eu un problème avec sa carte pour l'accès au service *À Vélo*. Elle a appelé au 311, mais n'a pu les rejoindre.

Traverse avenue Joseph-Rousseau – Une traverse vélo-piétonne sur l'avenue Joseph-Rousseau à l'intersection du boulevard Laurier, semblable à celle de l'avenue Marguerite-Bourgeois, devrait être réalisée cet été, mais rien n'a encore bougé. M^{me} Mercier-Larouche s'informe de l'échéancier.

Fonds local d'investissement (FLI) – M^{me} Shee a pris connaissance dans le *Journal de Sillery-Saint-Louis-de-France* ([Juin-Juillet 2022, p. 17](#)) que la Ville a appuyé un projet du *Groupe Souris Mini* à même son fonds d'investissement local. Le financement serait de 120 000 \$, selon le sommaire décisionnel du [11 janvier 2021](#), pour soutenir un projet de plateforme de revente de vêtement d'occasions. Le choix de l'entreprise n'est pas clair. Dans la ville de Québec, des dizaines de jeunes entreprises auraient pu bénéficier de ce programme qui aurait assuré la survie de leur entreprise. Elle demande des explications sur le choix de l'entreprise. M^{me} Mercier-Larouche n'est pas en mesure de fournir des informations pour le moment puisque la décision relève de l'ancienne administration municipale.

Interdiction de frein moteur – M. Lessard mentionne que le nouveau règlement concernant l'interdiction de faire rugir le moteur de son véhicule est très intéressant. Il souhaiterait que cette interdiction s'applique également au frein

moteur dont l'utilisation est particulièrement bruyante sur le boulevard Laurier en hiver. M^{me} Mercier-Larouche s'informe.

22-06-05 Activités et suivis

▪ Mobilité et environnement

- **Plan de circulation** – Tel que mentionné précédemment, une [rencontre de travail](#) avec le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) serait intéressante pour discuter du plan de la circulation sur le territoire du [PPU du site patrimonial de Sillery](#)¹, notamment sur le chemin Saint-Louis jusqu'à la côte à Gignac et dans le secteur de Bergerville.

RÉSOLUTION 22-CA-31

Concernant une demande à la Ville pour une rencontre de travail sur la circulation sur le territoire du [PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs](#).

CONSIDÉRANT QUE la question de la circulation sur le site patrimonial de Sillery et notamment sur le chemin Saint-Louis fait partie intégrante du [PPU de Sillery](#) ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux constats énoncés dans le PPU sont basés sur une étude datant de 2016 et mise à jour en 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation a beaucoup évolué depuis et que les problématiques de circulation et de cohabitation de la chaussée entre les différents usagers s'accroissent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a manifesté à plusieurs reprises ses inquiétudes quant à la circulation notamment sur le chemin Saint-Louis, l'avenue Chanoine-Morel, la rue Sheppard et le secteur patrimonial de Bergerville ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery demande de rencontrer le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec pour discuter de la mise à jour des données et de la circulation sur le site patrimonial de Sillery.

- **Promenade de Champlain**

Tel que mentionné précédemment, le conseil de quartier souhaiterait [améliorer les liens de mobilité active](#) entre la promenade Samuel-De Champlain au bas de la falaise et le quartier de Sillery en haut de la falaise. Une résolution est prise en ce sens.

¹ Le site patrimonial de Sillery et ses environs, Programme particulier d'urbanisme, Section 5.2, La gestion des déplacements, page 81, 2016.

RÉSOLUTION 22-CA-32

Concernant une demande à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'amélioration des liens de mobilité active entre le quartier de Sillery et la promenade Samuel-De Champlain.

CONSIDÉRANT QUE la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain mettra en place de nouvelles installations nautiques à l'usage de la population au pied de la falaise de Sillery, à la hauteur du parc des Voiliers ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ses installations se fait difficilement par voie de mobilité active en raison de la présence de la falaise et de la localisation des voies de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier souhaite améliorer les liens de mobilité active dans le quartier et en particulier entre le haut et le bas de la falaise au bénéfice de la population du quartier ;

CONSIDÉRANT l'intérêt considérable que représente la promenade Samuel-De Champlain comme lieu de mobilité active pour la population du quartier et pour la population en général ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du site patrimonial déclaré de Sillery et du sentier des Grands-Domains en bordure de la falaise pour la mobilité active ;

CONSIDÉRANT le réaménagement récent de l'avenue Maguire en rue conviviale pour encourager les déplacements actifs et augmenter le confort et le sentiment de sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE relier les trois ensembles bonifieraient considérablement l'offre de mobilité active et l'attrait touristique du quartier de Sillery ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Julien Roy D'UMENT APPUYÉE PAR M^{me} Danielle Chapleau, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery demande à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec d'améliorer les liens de mobilité active entre l'avenue Maguire et la promenade Samuel-De Champlain dans le quartier de Sillery.

○ **Bureau d'informations sur le tramway**

Comme mentionné dans le [procès-verbal du 10 mai 2022](#), une résolution a été préparée concernant l'implantation d'un Bureau d'information sur l'insertion du tramway. M^{me} Gennatas fait lecture de la résolution.

RÉSOLUTION 22-CA-33

Concernant une demande à la Ville de Québec pour réviser sa stratégie de communication et mettre en place un bureau d'information et un système d'appel professionnel traçable et dédié consacré à la mise en place du tramway.

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery a déjà manifesté dans la résolution 22-CA-24, concernant la stratégie de communication destinée aux riverains impactés fortement par le projet de tramway sur le boulevard René-Lévesque, son intention de faire preuve de solidarité citoyenne à l'égard des personnes visées ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery considère que tous les citoyens résidant à proximité plus ou moins immédiate du tracé du futur tramway subiront, en plus des inconvénients des travaux, des modifications importantes leur milieu de vie ;

ATTENDU QUE les approches de communication utilisées jusqu'à maintenant véhiculent des contenus, soit trop généraux (destinés à la population de la ville de Québec dans sa globalité), soit trop précis (tronçon par tronçon, station Saint-Charles-Garnier, etc.), ce qui a pour effet que de nombreuses questions restent encore sans réponse ;

ATTENDU QUE ces approches de communication passent essentiellement par le numérique auquel tous n'ont pas accès ou ne sont pas à l'aise avec cet environnement virtuel ;

ATTENDU QUE les médias papier qui représentaient une source importante d'information pour les citoyens ont également pris le virage numérique ;

ATTENDU QUE les consultations de groupe en présentiel ne répondent pas aux besoins de tous ;

ATTENDU QUE la masse d'informations générée par la mise en place du tramway submerge le citoyen sans pour autant l'éclairer sur la vision globale du projet et les répercussions qui vont l'impacter spécifiquement ;

ATTENDU QUE les citoyens visés de près par l'insertion du tramway dans la trame urbaine ont besoin d'informations précises, cohérentes et soutenues pour bien saisir les impacts de ce projet sur leur milieu de vie et dans bien des cas, sur les propriétés comme telles ;

ATTENDU QUE la Ville a créé des bureaux d'information locale pendant les travaux d'aménagement de la route l'Église et de l'avenue Maguire et que cette approche a été très appréciée par les citoyens concernés ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Danielle Chapleau DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery de :

- DEMANDER à la ville de Québec de reconsidérer sa stratégie de communication sur l'insertion du tramway dans la trame urbaine et de moduler ses approches en fonction des besoins particuliers des citoyens résidant à proximité du futur tracé en offrant une réponse personnalisée à tout questionnement du citoyen ;
- DEMANDER ainsi à la Ville de Québec d'implanter dès à présent et pour toute la durée du projet au minimum un bureau d'information sur l'insertion du tramway pour chaque tronçon impactant une zone de

grande densité de population de façon à répondre aux besoins spécifiques des résidents concernés ;

- DEMANDER aussi à la ville d'instaurer une ligne téléphonique dédiée aux questions sur le projet à l'intention de ces résidents de proximité, vu que le 311, canalisant un fort volume de demandes de toute nature virgule, ne répond pas à leurs besoins ;
- DEMANDER à la Ville de Québec d'instaurer un modèle de traçabilité des communications de ses professionnels avec les citoyens de manière à éviter à ces derniers la multiplicité des intervenants, la variabilité des réponses fournies, les retards indus. Cette traçabilité devra être accessible à tout citoyen et contenir les informations suivantes : nom du citoyen (s'il souhaite apparaître, ou sinon « °Anonyme »), nom du ou des répondants de la Ville ; date et heure de chaque interaction ; question posée ; réponses apportées ; et finalement,
- DEMANDER à la Ville de Québec que, **afin de répondre aux questionnements particuliers des propriétaires riverains du projet**, des professionnels bien au fait du projet dans toutes ses dimensions (urbanistiques, architecturales, juridiques, environnementales, etc.) soient désignés comme interlocuteurs attitrés pour répondre aux questions concernant l'impact du projet sur leur propriété afin d'assurer un suivi rigoureux de leur dossier.

▪ Urbanisme et aménagement

○ Espaces canins de proximité

M^{me} Drury fait lecture d'une résolution qu'elle soumet à l'attention des membres pour donner suite au démantèlement du parc canin de Saint-Yves.

La nouvelle politique de participation publique introduit un concept de participation active et de consultation en amont qui élargit considérablement le cadre des consultations prévues par règlement.

Ce qui est préoccupant avec le projet pilote du parc Saint-Yves comme avec celui de la traverse de l'avenue Joseph-Rousseau, c'est que seulement les signataires d'une pétition ont été consultés avant l'élaboration du projet-pilote. Il semble que les gens concernés, incluant le conseil de quartier, n'ont pas été consultés en amont, avant la mise en œuvre du projet. Apparemment, ce type de projet-pilote ne relève pas de la nouvelle politique de participation publique, ce qui ne fait pas de sens.

M^{me} Mercier-Larouche indique qu'elle n'a pas à intervenir dans les résolutions du conseil d'administration, mais elle se permet de signaler que la nouvelle politique vient d'être adoptée et qu'à court terme, elle ne sera pas modifiée. Par contre, elle reconnaît que la population doit être consultée en amont dans le cas des parcs canins.

RÉSOLUTION 22-CA-34

Concernant une demande à la Ville de Québec de consulter la population en amont des projets pilotes et de préciser le rôle des conseils de quartiers dans les documents d'accompagnement de la nouvelle politique de participation publique.

ATTENDU QUE la nouvelle politique de participation publique est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021 ;

ATTENDU QUE la politique intègre une étape de participation active des citoyens et citoyennes leur permettant de partager leurs idées sur un projet de développement avant que celui-ci soit finalisé et soumis aux instances de la Ville en vue d'une modification réglementaire ;

ATTENDU QUE la politique encourage toutes les parties concernées par un projet impliquant une modification au règlement d'urbanisme à s'engager activement dans un dialogue sur les conditions d'implantation harmonieuse d'un tel projet dans leur milieu, et ce le plus tôt possible dans le processus de conception ;

ATTENDU QUE les documents d'accompagnement publiés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique ne précisent pas le rôle essentiel des conseils de quartier dans les activités de participation active ;

ATTENDU QUE par le passé, le conseil de quartier de Sillery n'a pas toujours été consulté en amont lors de certaines modifications réglementaires importantes, de l'élaboration de projet pilote ou des interventions visant à répondre aux pétitions préparées par les citoyens ce qui n'était pas propice à l'élaboration de projets plus consensuels ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery considère que l'élaboration du projet pilote sur l'aménagement d'un espace canin de proximité au parc Saint-Yves et les activités de consultation publique connexes ont comporté des lacunes importantes ;

ATTENDU QUE dans un article publié dans le [Soleil le 3 juin 2022](#), M. David O'Brian, porte-parole de la Ville, a indiqué que ce type de projet pilote n'est pas assujéti à une mesure de participation publique en vertu de la politique de participation publique de la Ville de Québec adoptée en février 2021 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Janet Drury, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Bilodeau, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery de

- DEMANDER à la Ville de Québec de revoir la politique de participation publique et ses pratiques de participation active afin de s'assurer que l'ensemble des citoyens concernés ainsi que les conseils de quartier soient consultés en amont et au même titre que les signataires des pétitions dans le cadre de l'élaboration des projets pilotes ;

- DEMANDER à la Ville de Québec de préciser le rôle essentiel des conseils de quartier dans les documents d'accompagnement visant la mise en œuvre de la nouvelle politique.

- **Histoire, patrimoine, culture**

- **Église Saint-Charles-Garnier**

M. Trépanier fait lecture de la résolution concernant l'église Saint-Charles-Garnier.

M. Roy ne veut pas trop débattre du sujet. Il est en faveur de la préservation de l'immeuble, mais il ne croit pas qu'on devrait faire usage de fonds public pour maintenir des lieux de culte ouverts. Il respecte la volonté de la Fabrique de fermer l'église. En fonction de ses critères, la Ville va protéger le bâtiment contre la démolition.

M. Beaudoin reconnaît également l'intérêt patrimonial de l'église, mais s'interroge sur la mer d'asphalte qui l'entourne. M^{me} Drury a retenu des informations publiées dans *Le Soleil* selon lequel l'église est rentable et fonctionnelle, mais que c'est la fermeture de l'église du Très-Saint-Sacrement et la fusion des trois paroisses qui ont imposé des contraintes à la fabrique. Il y a encore plusieurs activités qui se tiennent à l'église (chorale, concerts).

RÉSOLUTION 22-CA-35

Concernant une demande de conservation et de citation ou de reconnaissance de l'église Saint-Charles-Garnier comme bien patrimonial.

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery se préoccupe de la pérennité du patrimoine bâti sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil de fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger a déclaré excédentaire l'église Saint-Charles-Garnier sise au coin du boulevard Laurier et de l'avenue du Chanoine-Morel ;

ATTENDU QUE l'église Saint-Charles-Garnier a une grande valeur patrimoniale et que la Ville de Québec lui a donné une cote « Exceptionnelle » ;

ATTENDU QUE l'église Saint-Charles-Garnier est un symbole identitaire pour la population de Sillery ;

ATTENDU QUE l'église Saint-Charles-Garnier est un élément du paysage qui fait figure de rassemblement, tant pour la population des alentours que pour les visiteurs qui passent sur le boulevard Laurier en direction du Vieux-Québec ;

ATTENDU QUE l'église Saint-Charles-Garnier possède un trésor artistique important avec ses vitraux, son mobilier, ses mosaïques, émaux et chemin de croix ;

ATTENDU QUE les finances de la paroisse Saint-Charles-Garnier étaient saines avant la fusion avec les autres paroisses afin de constituer la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger ;

[La paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger est formée des trois églises suivantes : du Très-Saint-Sacrement, de Saint-Charles-Garnier et de Saint-Michel-de-Sillery.]

ATTENDU QUE la structure de l'ensemble ecclésial (église, chapelle et presbytère) est saine et qu'elle a été entretenue au fil des années ;

ATTENDU QUE la pétition citoyenne demandant le maintien du culte dans l'église Saint-Charles-Garnier a obtenu plus de 1 800 signatures ;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Sillery s'est publiquement prononcée en faveur de la sauvegarde de l'église Saint-Charles-Garnier ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nicole Lefebvre, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ par le conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery de :

- DEMANDER à la Ville de Québec ou au ministère de la Culture et des Communications que l'église Saint-Charles-Garnier soit citée ou reconnue comme bien patrimonial ;
- DEMANDER à l'Assemblée de la Fabrique de la paroisse de la Bienheureuse-Dina-Bélanger que l'église Saint-Charles-Garnier demeure, si possible, ouverte au culte ou envisage d'autres solutions qui lui permettront d'assurer la pérennité du bâtiment et par conséquent que tout projet de vente soit abandonné ;
- DEMANDER à l'archidiocèse de Québec, à son vicaire général et Monseigneur le cardinal Lacroix, la défusion de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger afin de redonner son indépendance à l'église Saint-Charles-Garnier.

M. Julien Roy demande le vote sur la proposition de résolution : 9 votes en faveur de la résolution, 1 vote contre.

M^{me} Mercier-Larouche rencontrera prochainement avec M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc le groupe qui a sollicité l'attention de la Ville sur le dossier de l'église.

▪ **Communautaire, parcs et loisirs**

- Aucun point à signaler.

22-06-06 Fonctionnement

▪ **Secrétariat**

s.o.

▪ **Trésorerie**

M. Beaudoin présente l'état de compte au 31 mai 2022 et enchaîne avec les paiements à effectuer.

Bilan	
	Solde
Budget de fonctionnement	933,71 \$
Projet de sécurité routière	5 065,76 \$
Solde du compte	5 999,47 \$

RÉSOLUTION 22-CA-36**Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 14 juin 2022**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 14 juin 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-37**Concernant un paiement de 42,83 \$ à Métro Média pour le projet 2022 de sécurité routière**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 42,00 \$ à *Métro Média (L'Appel)* pour les taxes qui s'appliquaient aux factures précédentes du projet 2022 de sécurité routière.

RÉSOLUTION 22-CA-38**Concernant un paiement de 1 831,50 \$ à Corsair Design pour le projet 2022 de sécurité routière**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 1 831,50 \$ à Corsair Design pour le projet 2022 de sécurité routière.

RÉSOLUTION 22-CA-39**Concernant un paiement de 6 576,57 \$ à CAA Québec pour le projet 2022 de sécurité routière**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Roy, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 6 576,57 \$ à CAA Québec pour le projet 2022 de sécurité routière.

RÉSOLUTION 22-CA-40**Concernant un remboursement de 37\$ à M. Beaudoin pour le Registraire des entreprises du Québec.**

CONSIDÉRANT la résolution 22-CA-26 pour un paiement de 37\$ au Registraire des entreprises ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 37 \$ à M. Beaudoin pour la mise à jour de la déclaration annuelle du conseil de quartier qu'il a effectuée en ligne au Registraire des entreprises.

M^{me} Gennatas suggère de payer un montant supplémentaire de 50 \$ en frais de secrétariat pour compenser le prolongement de l'assemblée jusqu'à 22 h 30. M^{me} Bucica suggère que le conseil devrait adopter une résolution en septembre pour déterminer le fonctionnement du conseil de quartier à cet égard.

RÉSOLUTION 22-CA-41

Concernant un paiement de 50 \$ en frais de secrétariat pour compenser l'heure tardive de la fin de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un paiement de 50 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour compenser l'heure tardive de la fin de l'assemblée.

RÉSOLUTION 22-CA-42

Concernant un engagement financier de 500\$ pour l'achat et l'installation d'un panneau publicitaire sur le site des Mosaïcultures à l'été 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser un engagement financier de 500 \$ pour le projet du conseil de quartier d'installer un panneau publicitaire sur le site des Mosaïcultures au parc du Bois-de-Coulonge à l'été 2022.

▪ **Documentation**

Aucun point à signaler.

22-06-07 Divers

Les rencontres de travail du conseil d'administration auront lieu le premier mardi du mois. M^{me} Bucica a déjà fait les réservations de salle au Centre Noël-Brulart.

Les membres remercient M^{me} Lefebvre pour la présidence de l'assemblée et M^{me} Drury pour sa patiente contribution à la rédaction et la révision des résolutions.

22-06-08 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25. La prochaine séance aura lieu le 13 septembre 2022.

M^{me} Hélène Garant

Présidente

M. Luc Trépanier

Secrétaire

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY, RENCONTRE 6

22-CA-31, Concernant une demande à la Ville pour une rencontre de travail sur la circulation sur le territoire du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs.

22-CA-32, Concernant une demande à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'amélioration des liens de mobilité active entre le quartier de Sillery et la promenade Samuel-De Champlain.

22-CA-33, Concernant une demande à la Ville de Québec pour réviser sa stratégie de communication et mettre en place un bureau d'information et un système d'appel professionnel traçable et dédié consacré à la mise en place du tramway.

22-CA-34, Concernant une demande à la Ville de Québec de consulter la population en amont des projets pilotes et de préciser le rôle des conseils de quartiers dans les documents d'accompagnement de la nouvelle politique de participation publique.

22-CA-35, Concernant une demande de conservation et de citation ou de reconnaissance de l'église Saint-Charles-Garnier comme bien patrimonial

.

Rencontre préparatoire avec la SDC Maguire

Voici les 2 points discutés :

▪ **MOSAÏCULTURES, 2022**

M^{me} Muriel Gennatas va contacter la SDC pour réaliser une affiche qui indique l'avenue Maguire et le site patrimonial de Sillery. On s'est aussi demandé si nous avons du budget pour faire cette affiche. On se questionnait également sur le lieu pour l'installer.

M. Bruno Salvail, directeur général de la Société de développement commerciale (SDC) Maguire, explique que les Mosaïcultures vont offrir un plan à l'entrée du parc du Bois-de-Coulonge et que la SDC va faire imprimer, sur le verso, un circuit pour se rendre jusqu'aux commerçants de l'avenue Maguire. M^{me} Gennatas lui propose de jumeler cette belle initiative avec celle de mettre un panneau avec un code QR à l'entrée du parc pour bien situer le site patrimonial et l'avenue commerciale. Ce dernier est plutôt enchanté de cette "initiative citoyenne" et il se dit prêt à réfléchir avec nous sur le contenu du panneau.

▪ **STATION BALNÉAIRE EN CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD CHAMPLAIN**

Même si l'escalier du parc du Bois-de-Coulonge sera inauguré le 15 juillet par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), M^{me} Muriel Gennatas propose un escalier qui descend du parc des Voiliers, car ce serait encore plus accessible pour rejoindre les installations récréotouristiques en bas de l'escarpement sinon nous devons nous y rendre en auto ou au mieux en bicyclette. Il n'y a pas de transport collectif prévu. On suggère une remise en fonction des parcours 400 et 16 du RTC.

M. Bruno Salvail de la SDC est très enthousiaste par cette proposition et est prêt à y réfléchir avec le Conseil et la participation de la CCNQ, propriétaire de la falaise.